

Pour décider de cette question, j'aimerais voir si l'amendement proposé est ou non en opposition au principe du projet de loi. Sauf le respect, je n'estime pas qu'il le soit. Le projet de loi s'intitule «Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes». Je crois que je décrirais assez justement l'amendement proposé et le plaider du député de Winnipeg-Nord-Centre en disant qu'ils proposent une autre manière, une manière plus large ou différente, d'atteindre le même objectif et d'accomplir d'autres choses. Si c'est le cas—comme j'en ai le sentiment—je ne pense pas que le député s'oppose au principe du projet de loi, mais plutôt qu'il propose une manière différente de réaliser l'objectif de ce dernier. Pour cette raison, je dois dire que je ne peux accepter l'amendement proposé.

Le secrétaire parlementaire a fait deux autres observations. Je suis d'accord avec la première, comme quoi l'amendement proposé semble dépasser la portée du projet de loi. Il ne propose pas seulement une manière différente de résoudre le problème qu'essaie de régler le projet de loi; il propose aussi que l'organisme d'examen indépendant s'occupe d'autres questions. J'ai déjà mentionné celle de l'expansion des entreprises d'appartenance étrangère qui existent déjà au Canada et dont il est question dans l'amendement proposé. Il me semble que cette question dépasserait la portée du projet de loi dont est saisie la Chambre.

Si vous me permettez de traiter du troisième point, le secrétaire parlementaire a fait remarquer que la solution proposée supposerait une dépense. A cet égard, je partage l'avis du député de Winnipeg-Nord-Centre. Tout ce que fait l'amendement, c'est demander au gouvernement d'envisager cette dépense, un point c'est tout. Toutefois, ce n'est pas le seul aspect sur lequel repose ma décision, et si je le mentionne, c'est uniquement parce que les députés l'on fait eux-mêmes.

Pour les deux raisons que j'ai mentionnées, je regrette beaucoup de ne pouvoir accepter l'amendement proposé à titre d'amendement motivé aux termes du Règlement.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, en intervenant dans ce débat sur la mainmise étrangère, j'aimerais exposer quelques idées personnelles sur les problèmes que soulève cette question. Avant d'aller plus loin, il importe d'avoir une idée précise des différents types d'investissements étrangers et de leurs effets sur notre économie. Les statistiques gouvernementales indiquent que la dette étrangère du Canada s'élevait à un peu plus de 49 milliards de dollars à la fin de 1970. Par contre, seulement la moitié de cette somme était composée d'investissements étrangers dans des entreprises contrôlées par des non-résidents, y compris par des résidents d'outre-mer et américains. Le solde se composait d'actions d'entreprises canadiennes achetées par des non-résidents, d'obligations de gouvernements canadiens et de sociétés, et d'investissements à court terme. Ces investissements étrangers au Canada ne représentent nullement une mainmise ou un contrôle étranger.

J'aimerais m'attarder sur certains aspects de cette moitié d'investissements étrangers. L'actuel gouvernement NPD du Manitoba a beaucoup emprunté sur le marché américain depuis son arrivée au pouvoir. Son premier ministre, M. Schreyer, était à peine en poste depuis quinze jours quand il a estimé nécessaire de se

rendre à New York pour emprunter. Rien que cette semaine, des financiers allemands ont accordé un emprunt au gouvernement du Manitoba, emprunt qui, je crois, ne doit servir que de roulement. Cela dénote que le Manitoba a besoin d'argent étranger pour son commerce.

La *Gazette* de Montréal publiait ce matin que le marché de New York avait consenti un prêt de 150 millions de dollars au gouvernement du Québec. Selon le premier ministre du Québec, cet emprunt était nécessaire et utile à sa province. L'aménagement de la baie James, que le Québec aimerait réaliser, exige un investissement de 6 milliards et peut-être plus, et on estime impossible, compte tenu de l'état actuel de l'économie canadienne, de trouver cet argent au Canada. Si les gouvernements provinciaux n'avaient pas fait ces emprunts, ils n'auraient pas pu réaliser la construction de toutes les écoles, hôpitaux et routes dont nous jouissons à l'heure actuelle. Je pense qu'aucun d'entre nous ne serait prêt à dire qu'on aurait dû limiter les droits des provinces en matière d'emprunt, si cela avait entraîné une diminution de l'un ou l'autre des services sociaux dont les Canadiens jouissent. En fait, on reconnaît volontiers que le gouvernement fédéral a fait preuve d'une intransigeance extrême en imposant aux provinces un haut niveau de services sociaux.

• (1650)

Dernièrement, il y a eu au Canada un influx de capitaux pour prêts hypothécaires sur des constructions résidentielles. Sans aucun doute, dans ce cas, la propriété et le contrôle restent aux mains de notre pays. Lorsque l'on considère également que le Canada a des investissements à l'étranger d'une valeur de 21 milliards de dollars, cela compense la masse des capitaux qui entrent au Canada, et rétablit l'équilibre. Si nous soustrayons 21 milliards de 49 milliards, nous voyons que nous avons un déséquilibre net de 28 milliards. Il n'est peut-être pas tellement grave, si l'on songe que le produit national brut approche des 100 milliards de dollars par an, d'accuser un déficit net de 30 milliards. Cela n'est pas tellement grave, étant donné le niveau de développement de notre économie.

Par exemple, la dernière loi fiscale va plus loin, en limitant les valeurs étrangères que l'on peut acheter à partir de la caisse des pensions du Canada, partant sans doute du principe qu'il faut restreindre au marché canadien les épargnes qui peuvent être placées en actions. Le Canada veut que ces fonds restent sur place, mais il souhaite en même temps obtenir le libre accès au marché des capitaux américains. Nous l'avons fait remarquer de diverses façons, en particulier au sujet des emprunts des provinces canadiennes. D'une certaine façon, il me semble que nous voulons plus ou moins jouer sur les deux tableaux. Nous voulons le libre accès au marché new-yorkais, mais nous proposons de limiter l'accès des capitaux canadiens au marché américain. Tout cela suscite un certain nombre de problèmes.

Que nous le voulions ou non, il me semble que les investissements américains sont l'un des véhicules principaux de progrès technique dont nous disposons. Mon préopinant, le député de Waterloo (M. Saltsman), a mentionné que son étude indiquait que la fabrication canadienne était supérieure à celle des sociétés étrangères. Si c'est le cas, je ne m'explique pas que nous ayons l'un des tarifs douaniers les plus élevés au monde, en vue de protéger notre industrie de fabrication.